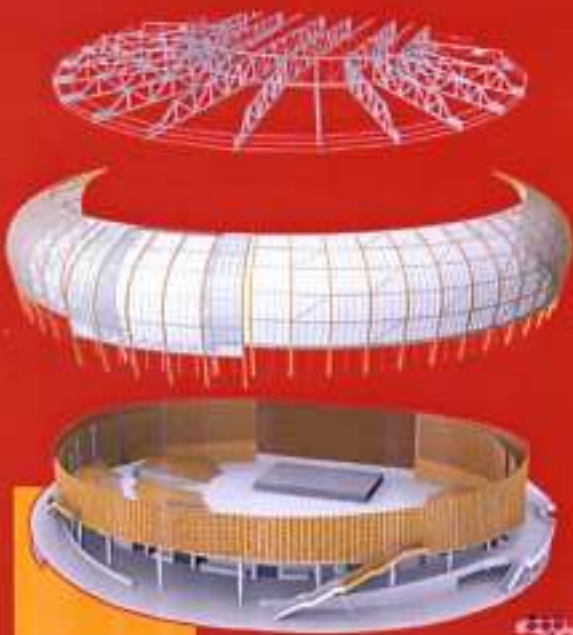


financement

- ▶ Une enveloppe globale d'un montant de 26,80 millions d'euros TTC (24,120 M d'€ HT) est prévue pour la réalisation de ce projet.
Limoges Métropole s'engage pour 14,927 M d'€, sans impôt nouveau, et a reçu les soutiens financiers :
- ▶ de l'Etat (ministère de la Culture et Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) ... 3,590 M d'€
- ▶ du Conseil général de la Haute-Vienne ... 3,362 M d'€
- ▶ du Conseil régional du Limousin 2,241 M d'€



Limoges Métropole 3^e pôle urbain du grand Sud Ouest

- ▶ La communauté d'agglomération Limoges Métropole regroupe 17 communes, soit environ 189 000 habitants : Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Condat-sur-Vienne, Eyjaux, Freyriat, Isle, Limoges, Le-Palais-sur-Vienne, Panazol, Peyrinhac, Rilhac-Rancon, Saint-Genès, Saint-Just-le-Martel, Solignac, Veyrac, Le Vigen.

Le Conseil Communautaire (48 délégués membres des conseils municipaux) délibère et vote les projets que lui soumet le Bureau. Chaque maire des 17 communes appartient au Bureau Communautaire. Limoges Métropole est compétente pour les domaines suivants :

- ▶ développement économique et touristique
- ▶ aménagement de l'espace et transports urbains
- ▶ Programme Local de l'Habitat, Gens du Voyage, Mission Locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- ▶ voiries communautaires (Voie de Liaison Sud...)
- ▶ nouveaux équipements culturels et sportifs (Zénith...)
- ▶ gestion des déchets ménagers
- ▶ aménagement des rivières et schéma directeur des eaux pluviales
- ▶ contrôle de l'assainissement autonome

Le budget global de Limoges Métropole dépasse 100 millions d'euros. La Taxe Professionnelle, principale source de financement, a été transférée à l'intercommunalité sans aucune imposition supplémentaire pour le contribuable.

Limoges Métropole a fait le choix d'une Taxe professionnelle Unique, dont le montant reste modéré (15,67%).

Limoges Métropole
64 avenue Georges Dumas
87 031 Limoges Cedex 1
tel : 05 55 45 79 19
fax : 05 55 45 79 79



www.limoges-metropole.fr



- ▶ Limoges Métropole entre en scène

un Zénith en 2007



les dates clés

- ▶ 2001
 - l'Etat assure la ville de Limoges de son soutien
 - étude de faisabilité
- ▶ 2002
 - le dossier du Zénith est pris en charge par la communauté d'agglomération Limoges Métropole
 - choix de la localisation et de la capacité de la salle
- ▶ 2003
 - choix du cabinet Bernard Tschumi et BtuA, dans le cadre d'un concours d'architectes
- ▶ 2004
 - fouilles archéologiques préalables
 - enfouissement des lignes haute tension
 - enquête publique
- ▶ 2005
 - choix des entreprises de construction
 - début des travaux
 - choix du gestionnaire
- ▶ 2006
 - achèvement des travaux
- ▶ 2007 Inauguration et premiers concerts

un site accessible

- ▶ Le Zénith de Limoges se situera avenue Jean Monet, entre le carrefour d'ESTER et celui d'Uzirat, sur un terrain de 51 870 m².
Ce choix de situation a été motivé par la facilité d'accès offerte par la proximité de l'A20. Un parking arboré de 1500 places sera proposé au public. Une desserte nocturne sera assurée par les transports en commun après chaque concert.

le label «Zénith» une garantie de qualité



façade sud

- ▶ L'utilisation du nom « Zénith » est soumise au respect du cahier des charges national, établi par le ministère de la Culture. Il garantit les conditions optimales de réalisation et de gestion de la salle :
 - ▶ une capacité d'accueil maximale de 4500 places tout assis et 6000 assis debout
 - ▶ une modularité exemplaire : 10 jauges possibles dont la plus petite prévoit 1100 places
 - ▶ un confort acoustique et visuel optimisé, quelle que soit la configuration de la salle
 - ▶ un accueil adapté des artistes
 - ▶ la gestion de la salle attribuée à une société privée spécialisée dans ce domaine
 - ▶ 70% des activités consacrées aux spectacles, 30% à des congrès et à des manifestations sportives ou culturelles.



coupe perspective de principe



bois et luminescence

- ▶ C'est le cabinet d'architectes Bernard Tschumi et BtuA, de renommée internationale, qui a été retenu pour réaliser cet ouvrage, en association avec le cabinet de Limoges Atelier 4.

Le bois en structure et en revêtement de façade crée une relation harmonieuse avec la nature environnante. Les formes douces évoquent des formes naturelles. L'enveloppe semi-transparente laisse apercevoir la bordure de la forêt.

Le foyer entourant la salle forme une double peau et un tampon de protection acoustique et thermique.

Le bois à l'intérieur ajoute aux qualités acoustiques de la salle : bois en structure, en revêtements de sols ; en revêtements muraux (lambris ajourés, conque de la grande salle). Des dispositifs de ventilation naturelle et protection solaire permettront d'assurer un confort de demi-saison et d'été.

